

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 11 AOUT 2023

ARRETE 04/2024

OBJET : NUMEROTAGE DE MAISONS – CHEMIN DU PETIT VELARD (COMPLEMENT)

Le Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-28 ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire

ARRETE

Article 1 :

Il est prescrit la numérotation suivante en complément de la numérotation existante sur la voie :

« Chemin du Petit Velard » : N° 1 a

Fait à Serrigny en Bresse, le 28 Mai 2024

Le Maire,
S. ROSSIGNOL

Date de publication
31 Mai 2024

